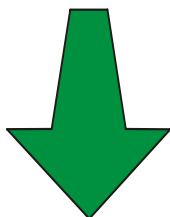


# VOUS SOUHAITEZ :

- ❖ avoir de l'aide pour un dossier
- ❖ visiter un établissement
- ❖ obtenir des renseignements complémentaires



## CONTACTEZ

les directeurs  
de SEGPA et d'EREA  
sur les 9 sites du département

ou

le secrétariat de la C.D.O.  
Commission Départementale  
d'Orientation  
**03.86.72.20.00**

9 établissements

## 8 SEGPA

Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté

### AUXERRE

Collège Denfert Rochereau  
Tél : 03.86.72.08.80  
Fax : 03.86.72.08.86

### PONT-sur-YONNE

Clg Restif de la Bretonne  
Tél : 03.86.67.03.87  
Fax : 03.86.96.34.61

### AUXERRE

Collège Paul Bert  
Tél : 03.86.72.10.90  
Fax : 03.86.72.10.95

### SENS

Collège Champs Plaisants  
Tél : 03.86.83.96.00  
Fax : 03.86.83.96.10

### AVALLON

Collège Maurice Clavel  
Tél : 03.86.34.08.53  
Fax : 03.86.34.80.57

### TONNERRE

Collège Abel Minard  
Tél : 03.86.55.10.67  
Fax : 03.86.55.47.66

### MIGENNES

Collège Jacques Prévert  
Tél : 03.86.80.18.33  
Fax : 03.86.80.37.45

### TOUCY

Collège Pierre Larousse  
Tél : 03.86.44.14.34  
Fax : 03.86.44.26.18

## 1 EREA

Etablissement Régional d'Enseignement Adapté

*L'EREA accueille les élèves trop éloignés d'une SEGPA  
ou pour lesquels un internat éducatif est souhaitable.*

### JOIGNY

EREA Jules Verne  
Tél : 03.86.62.07.90  
Fax : 03.86.62.47.77

Inspection académique  
Yonne

académie

Dijon

éducation  
nationale

enseignement  
supérieur  
recherche



# SEGPA - EREA

# E

NSEIGNEMENTS

# G

ÉNÉRAUX et

# P

ROFESSIONNELS

# A

DAPTÉS

## Quel public ?

*Elèves de 12 à 16 ans en grande difficulté scolaire, devant bénéficier d'adaptations dans les enseignements du collège.*

## Quels objectifs ?

**Restaurer la confiance** chez l'élève

**Remédier à l'échec scolaire** grâce à un enseignement adapté et des effectifs réduits

**Préparer au Certificat de Formation Général (C.F.G.)**

**Accéder à un diplôme de niveau V (CAP) après la 3ème** par un lycée professionnel, un EREA, un apprentissage ...

## Quels moyens ?

*L'élève de SEGPA - EREA est un collégien comme les autres avec les mêmes droits et les mêmes obligations.*

*Il a des professeurs de collège, des professeurs de lycée professionnel et des enseignants spécialisés dans des classes à effectifs réduits (16).*

*Il suit sa scolarité avec les mêmes exigences du socle commun et des programmes de collège tout en bénéficiant d'un enseignement adapté, individualisé en fonction de ses besoins et de ses potentialités.*

*Dès la 4<sup>ème</sup>, des professeurs de lycée professionnel assurent des enseignements dans des ateliers de découverte professionnelle.*

*Des stages en entreprise sont organisés en 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>. Ils permettent l'élaboration d'un Projet Individuel d'Orientation*

## L'orientation en EGPA (SEGPA et EREA)

